

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE RESOLUTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Les Communs 2008

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que:

- le Conseil Municipal s'est prononcé à quatre reprises contre la modification du régime des zones au lieu dit les Communs;
- lors de son audition par la commission d'aménagement du Canton, le maire a présenté avec pertinence la position de la commune, mais ses arguments n'ont pas été retenus par les commissaires;
- le Conseiller d'Etat chargé du Département du territoire avait déclaré, lors de la commission municipale du 7 juin 2006 que le projet de loi d'extension de la zone industrielle Mouille-Galland au lieu dit "les Communs" n'avait aucun caractère d'urgence;
- le courrier adressé au Conseil Administratif le 14 mai 2008 par le Conseiller d'Etat chargé du Département du territoire n'offre aucune garantie quant à la qualité des entreprises que la FTI implantera dans la zone "les Communs".

Le Conseil municipal

déclare :

- sa ferme opposition à toute nouvelle implantation de dépôts dans la zone Mouille-Galland et dans son extension aux Communs;
- sa stupeur de constater que le Grand Conseil fait fi de deux préavis défavorables de la commune de Vernier;
- sa volonté de n'accepter à l'avenir que des entreprises à haute valeur ajoutée dans les zones gérées par la FTI.

Pour le groupe libéral



Vernier, le 8 décembre 2008

Pour les socialistes:



Pour l'UDC



Pour le PDC



Pour le MCG

